



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME
COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

Tél : 02.43.20.10.49

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE du 07 Avril 2022

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 07 Avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, Chauvin Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, PELLIER Céline, HOOGHMISTRA Laëticia, GAUQUELIN Fabrice.

Était représenté : Néant

Était absent non excusé : *COTEL Aurélie*, CHAUVEL Pascal, *HOULBERT Stéphane*

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M VERLIAC Thibault

Le procès-verbal de la dernière séance du 03 mars 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Sommaire

- Points sur les travaux
- Points sur les subventions à demander (jardins partagés...)
- Détermination et vote des taux des impôts directs 2022 tableau 1259
- Préparation élections
- Questions Diverses.

1- Points sur les travaux

Travaux Eglise :

Avance : Entreprise Patry –

Devis complémentaires : Rehaussement du Rampant en pierre 2 348.69 €,

Avenant du devis 440 : Dépose et repose avec agrafe de deux éléments Pierre de Corniche : 599.40 €

Devis Metalaic : en plus pour fermer le Clocher afin d'éviter que les pigeons fassent lors nid dans les cloches Montant TTC.

Devis BOBET demandé : problème du mécanisme qui prend du retard ; il faut changer le mécanisme pendant l'échafaudage est là.

Devis Bouvier demandé pour le nettoyage de la toiture aussi pendant que l'échafaudage est là

21/2022

Objet : Choix de l'entreprise pour le restaurant des Vitraux

Présentation des devis :

- La Forge de Lumière Mme Marianne PELCERF de Sillé-le Guillaume : 15 310 € Sans TVA (auto-entreprise) - plus Main d'œuvre et matières premières de M Geslin et M Bellanger Jean-Luc : 3 870 €, plus charges sociales 1430 € soit un total de 20 610 €.

Atelier de Vitrail Lvi Mme Virginie LELIÉPVRE de Domfront en Champagne : 28 892.04 € TTC soit HT 24 076.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise La Forge de Lumière, Mme Marianne PELCERF et les deux personnes à embaucher pour travaux occasionnels.

Travaux de voirie : - Rue Sainte Marie des Bois : travaux finis
- liaison avec Les Champs Blancs et Les Closeaux : création des places de parking

- Tailler les haies après juillet

Nous avons reçu les jeux à monter pour l'aire, prendre contact avec l'entreprise pour le montage des jeux et les bancs sont à installer.

2- Points sur les subventions à demander (Jardins partagés...)

Un dossier a été monté en biodiversité pour obtenir une subvention de 7020 €. Nous attendons la réponse.

De la part du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, nous avons obtenu de 1 000 € et de la part de Natura 2000 un montant de 2 540 € sans démarche à faire.

Il faut créer une association pour gérer les jardins partagés et les mettre en place ; avec un règlement ou une charte d'utilisation.

Nous allons recevoir 3 propositions du CAUE, sur les jardins partagés pour le prochain Conseil Municipal.

3- Détermination et vote des taux des impôts directs 2022 tableau 1259

22/2022

Objet : Vote des taux d'imposition 2022 :

Madame le Maire présente le formulaire du tableau 1259, qui prévoit que la commune doit voter le taux du foncier bâti (TFB) et le taux du foncier non bâti (TFNB) à partir du taux de référence égal au taux communal voté en 2021, sachant qu'il n'y a que les bases qui augmentent (c'est l'État qui établit les bases).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité des taux en 2022 comme suit :

Taux des taxes directes locales 2022

Taxe foncière bâti 39.46 %

Taxe foncière non bâti 28.04 %

Le tableau n° 1259 COM sera complété avec les directives de la DDFIP 72.

4- Préparation élections

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15 h 30-17 h 30	15h30 – 19 h00
ELECTIONS DU 10 AVRIL 2022 24 AVRIL 2022 3 PERSONNES	GAUQUELIN Marina	CHAUVIN Christian		VERLIAC Thibault	VERLIAC Thibault
	GAUQUELIN Fabrice	VERRIER Martine	PELLIER Céline	COTEL Aurélie	
	MEZIERE Jean- Pierre	CHAUVIN Marie- Françoise	FLAMENT Gérard	HOULBERT Stéphane	CREPIN Sylvie
			MASSON Gérard		COTTIN Martine

5- Questions Diverses

– Organisation du 8 Mai 2022

Messe à Sillé-le Guillaume à 10 heures 30

Rendez-vous à 11 heures 45 Place de la Mairie à LE GREZ - Dépôt de gerbes au monument aux morts
Suivie d'un Vin d'Honneur à la salle polyvalente

Informations diverses :

- Fête du Parc Naturel Régional Normandie Maine le 15 Mai 2022
- Les Brèves du GREZ d'avril 2022 seront à distribuer fin avril

23/2022 Objet : Désignation des délégués au sein de Natura 2000

Vu le Procès-Verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de trois Adjoints en date du 26 mai 2020,

Suite à un mail reçu de la préfecture de la Sarthe, demandant de bien vouloir leur transmettre la délibération de la désignation des membres appelés à représenter notre collectivité pour le site Natura 200 conformément à l'arrêté préfectoral.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué et un suppléant pour siéger au sein de Natura 2000.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres suivants pour représenter le Conseil Municipal de Le Grez au sein de Natura 2000.

ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS : Mme Sylvie CREPIN, M Christian CHAUVIN

La séance s'est levée à 22 heures
Le Maire,
Martine COTTIN

